

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
Commune de LA BASTIDE PRADINES

Séance du dimanche 22 mars 2026

Délibération N° 2026_DE_007

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 17/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal de la mairie), sous la présidence de YVES MALRIC.

Présents : YVES MALRIC, JEAN PIERRE ROMIER, Nadine THIERS-MARQUES, Marie-Claire BOUTONNET, MAGALI COMBY, PHILIPPE VALDEYRON, ANGELE BOUSQUET, Rudy AGUILAR, Nicolas CADIO, JULIE CRISTOL épouse FRAISSE, Xavier FRAICHE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Xavier FRAICHE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17 ;

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du premier Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur ROMIER Jean-Pierre : Dix voix Pour (10) et Un Blanc (1)
- Monsieur ROMIER Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint et sera le suppléant de Monsieur le Maire au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Larzac et Vallées.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Yves MALRIC

